

CHARTRE D'APPROCHE ET D'OBSERVATION RESPONSABLES

des mammifères marins et des tortues marines à La Réunion

Baleines, dauphins et tortues marines fréquentent les eaux de notre île

BALEINES, DAUPHINS ET TORTUES SONT DES ESPÈCES PROTÉGÉES PAR LA LOI



TOUTE L'ANNÉE

JANV. FÉV. MARS AVR. MAI JUIN JUILL. AOÛT SEPT. OCT. NOV. DÉC.



La charte a pour objectif de favoriser une observation de qualité et de garantir au mieux la tranquillité des animaux.

Définition : par «navire», est entendu tout engin flottant (bateau à moteur, voilier, véhicules nautiques à moteur (VNM), kayak, surf, etc...).

Recommandations générales

Le capitaine ou le chef de bord est responsable du navire, de son équipage et des passagers, il veille donc au respect des recommandations suivantes

La charte
UNE BONNE APPROCHE POUR UNE BONNE OBSERVATION

Pour autant que l'animal le permette, limiter la position d'observation à l'extérieur d'un cercle de 100 m pour les baleines et de 50 m pour les dauphins et tortues

Relever les lignes de pêches

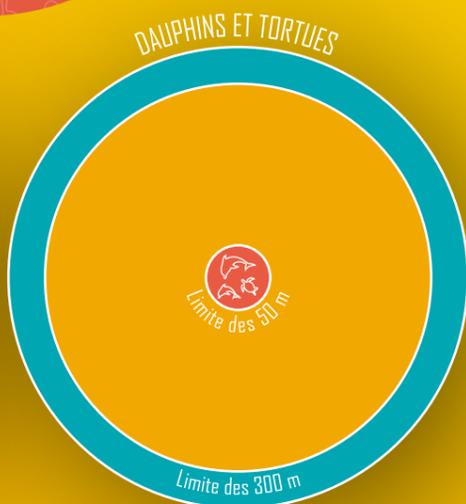
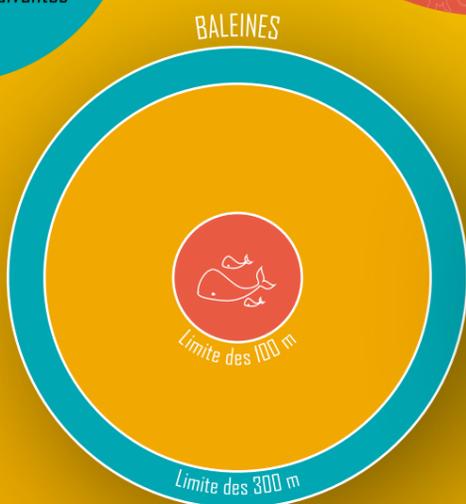


Couper les sondeurs



Se maintenir à l'écart des navires en situation d'observation

- Au point mort aux abords de cette zone
- 4 nœuds maximum
- Allure normale



Pour diminuer le risque de collision, garder une vigilance accrue et une vitesse raisonnable près des côtes

BALEINES, DAUPHINS ET TORTUES

APPROCHE

Recommandations spécifiques

- Attendre son tour à l'extérieur d'un cercle de 300 m si le nombre de navires en observation est égale à 5.
- Vitesse maxi : 4 nœuds
- Approche par $\frac{3}{4}$ arrière puis déplacement parallèle à celui de l'animal
- Ne jamais poursuivre ni séparer les groupes d'animaux.
- Abandonner l'observation si les animaux changent d'allure ou de direction.

